



Saison 2025/2026

## Commission des Compétitions Séniors Masculins

### Procès-verbal n°11

|              |  |
|--------------|--|
| Réunion du : | Lundi 04 mai 2026  |
| A :          | 18 h 30 Maison du Football Lons le Saunier   |
| Présidence : | M. ANGININ Emmanuel  |
| Présents :   | MM. CLOSCAVET Theo - COMTE Pierre - FARES Maurice - JULLIARD Serge -<br>MONNERET Jean-Pierre et NETZER Jean-Luc. |
| Excusé :     | M. PERERA Gérard.  |

#### 1. Approbation du PV N°10 par la Commission

Aucune remarque. PV approuvé.

#### 2. Coupe de l'Amitié

**Finale** : chaque année la Commission délègue l'organisation de la Finale, sur terrain neutre, un vendredi soir.

La Commission propose d'attribuer à l'US Perrigny/Conliège (vainqueur de l'an dernier) l'organisation de la Finale 2026 (vendredi 5 juin 2026 à 20h00), en attente d'un accord de la Communauté de Communes ECLA.

**Saison 2026-2027** : Il est proposé à la suite des réunions décentralisées, de ne plus accepter les équipes loisirs à s'inscrire en Coupe de l'Amitié pour la prochaine édition 2026-2027.

#### 3. Finales des Coupes Séniors Féminines et Masculines

Les Finales des Coupes Seniors Féminines et Masculines se dérouleront **samedi 6 juin 2026** au Stade Municipal de Moirans en Montagne et sont confiées au club de FC Pont de Pyle pour l'intendance.

La Commission propose les horaires suivants pour les 3 matchs :

- **13 h 30 : Finale de la Coupe Sport2000/Crédit Mutuel Seniors Masculins**
- **16 h 15 : Finale de la Coupe du Jura/Crédit Agricole Seniors Féminines à 11**
- **19 h 00 : Finale de la Coupe du Département Seniors Masculins.**

#### 4. Trophée des Champions

Cette journée, parrainée par le Conseil Départemental, est prévue le 14 juin. L'organisation en est confiée au club du FC Champagnole.

Au titre du règlement des championnats 2025-2026 il est prévu une Finale pour les vainqueurs du niveau bas de Départemental 4. Cette Finale entre les vainqueurs des poules de ce niveau est programmée à 10h30.

Des représentants, vainqueur de la poule haute de Départemental 4 seront invités à venir pour 12 h 00 afin de se voir remettre le chèque de dotation par le Conseil Départemental.

Ci-dessous le programme proposé pour le déroulement de cette journée :



## TROPHEES DES CHAMPIONS 2026

PLANIFICATION DE LA JOURNEE du 14 JUIN 2026

| TERRAIN 2   |         | TERRAIN 1 |  |
|---|---------|-----------|--|
| Vainqueurs poules D4 niveau bas<br>2 x 45 mn              | 10 h 30 |           |  |
| Remise champion niveau haut<br>Remise champion niveau bas | 12 h 30 |           |  |
| D3<br>Vainqueurs Groupe A / Groupe B<br>2 x 25 mn         | 13 h 30 | 14 h 00   | D2<br>Vainqueurs de Groupe A/ Groupe B<br>2 x 45 mn        |
| D3<br>Vainqueurs Groupe B / Groupe C<br>2 x 25 mn         | 14 h 30 | 16 h 00   | Remise Trophée Champion D2                                 |
| D3<br>Vainqueurs Groupe C / Groupe A<br>2 x 25 mn         | 15 h 30 | 16 h 30   | Champion D1/Vainqueur Coupe du<br>Département<br>2 x 45 mn |
| Remise champion D3  | 16 h 45 | 18 h 30   | Remise meilleur buteur D1<br>Remise Trophée Champion       |

### TEMPS DE JEU - DEPARTAGE - LITIGE

**CHAMPION D3 TRIANGULAIRE** : 2 x 25 mn Mi-Temps 5 mn Si égalité 5 tirs au but puis mort sublte

**CHAMPIONS D4 niveau bas - D2 - TROPHEE DES CHAMPIONS** : 2 X 45 mn Mi-Temps 15 mn - Si égalité 5 tirs au but puis mort subite

Tout litige sera traité par la Commission des Compétitions Seniors Masculines

### DOTATION

**Remise des dotations pour l'ensemble des équipes avec remise chèque cadeau du Conseil Départemental**

## 5. Projet Départemental 4 - saison 2026/2027

Suite aux dernières réunions de secteur et des ressentis des clubs évoluant en Départemental 4, la Commission propose de revenir à un championnat classique par matches aller-retour en 1 phase.

Également, il est proposé de ne plus intégrer les équipes à 8 pour ce championnat Départemental 4 saison 2026-2027. L'éventuelle création d'une compétition à 8 sera proposée aux clubs, si un nombre suffisant d'équipes décide de s'inscrire.

Pour rappel la décision prise lors de l'AG du 22 novembre 2024, texte ci-dessous, sur la refonte du championnat D3 avec passage à 2 poules de 12 pour cette nouvelle saison 2026-2027 impactant en particulier le nombre de montées de D4 en D3 réduit à seulement deux accessions de D4 en D3 uniquement pour la saison 2026-2027.



#### Nouvelle version

#### ARTICLE 4 - CHAMPIONNAT DE DEPARTEMENTALE 3 (D3)

Le règlement présente les modalités de la réforme validée par l'Assemblée Générale du District du 22 novembre 2024. Cette réforme intègre une modification de la structure du Championnat Départemental Seniors Masculins 3 (D3) applicable pour la saison 2026/2027 passant de 3 groupes de 10 équipes à 2 groupes de 12 équipes.

Pour déterminer le nombre d'équipes rétrogradées de D3 en D4 à l'issue de la saison 2025/2026, l'ensemble des dispositions précitées s'applique selon le nombre de descente de R3 en D1. L'incidence sur le nombre d'équipe de D3 rétrogradé en D4 se fera conformément aux tableaux ci-dessous.

| Relégation de R3 → D1 | Descente D3 → D4 |
|-----------------------|------------------|
| 0                     | 6                |
| 1                     | 7                |
| 2                     | 8                |
| 3                     | 9                |

Cette division comporte **36 24** équipes réparties en **3 2** groupes géographiques de **10 12** équipes composés :

3. Des équipes reléguées de D2
4. Des équipes éligibles à l'accession **de chaque du** groupe **haut** de D4

Cette division est complétée à **36 24** avec les équipes de D3 de la saison précédente dans l'ordre de leur classement (sauf les derniers **de chaque groupe** qui sont systématiquement relégués.).

Puis si nécessaire avec les équipes classées **deuxième, puis** troisième **et au-delà** de la D4 suivant la règle du départage défini à l'article 12 de l'Annexe au règlement des compétitions « Autour de la rencontre ».

#### 4.2. Accession en D2 :

Sous réserve de l'application du « Règlement des Obligations des Clubs » du District le premier de chaque groupe accède en D2 **et le meilleur 2ème des deux groupes selon la règle du départage défini à l'article 12 de l'Annexe au règlement des compétitions « Autour de la rencontre ».**

Si l'équipe est non éligible il pourra être fait appel à l'équipe classée deuxième dans les conditions citées ci-dessus.

|                    |          |        |
|--------------------|----------|--------|
| Pour               | 305 voix | 74,75% |
| Contre             | 78 voix  | 19,12% |
| Ne se prononce pas | 25 voix  | 6,13%  |

**Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.**

Pour la saison 2026-2027 la Commission propose de constituer des poules géographiques en fonction du nombre d'engagés avec au minimum 3 montées en D3 pour la saison 2027-2028.

## 6. Rappel des Règlements Généraux FFF sur les ententes évoluant en D3 et D4

La Commission rappelle que les ententes entre clubs sont autorisées à jouer en championnat de District uniquement en Départemental 4 et Départemental 3.

Leur engagement dans les compétitions se font dans les règles définies par les Règlements Généraux de la FFF rappelées ci-dessous alinéa 1 en italique souligné.

En cas d'accession d'une équipe en entente en Départemental 2, il est fait référence au même article ci-dessous alinéa 2 en italique souligné. Référence page 22 des Règlements Généraux consultables en ligne voire site de la Fédération.

### Paragraphe 4 - Entente et groupement

#### Article - 39 bis

- 1) Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.



- 2) En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

## 7. Programmation des matchs en retard

La Commission rappelle la programmation des matchs de championnat en retard suivant :

### Départemental 1 – Poule Unique

Sirod 1 – Mouchard Arc Senans (14.03)

Reporté au vendredi 8 mai 2026

La Joux Nozeroy 2 – Sirod 1 (29.03)

Reporté au jeudi 14 mai 2026

### Départemental 2 – Poule B

Brenne-Orain 1 – Rochefort 2 (22.02)

Reporté au vendredi 8 mai 2026

### Départemental 3 – Poule A

Arcade Foot 2 – St Maur (29.03)

Reporté au vendredi 8 mai 2026

Ces dernières programmations de matchs en retard permettront de mettre à jour le calendrier des championnats de nos différentes divisions.

## 8. Etablissement du calendrier des réunions

Le Président de la Commission propose de fixer la date de la prochaine réunion :

- Vendredi 5 juin 2026 à 17 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée.

**Théo CLOSCAVET**  
Secrétaire de la séance

**Emmanuel ANGONIN**  
Président de la Commission